



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

---

## AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT

---

**Aux citoyens de la Municipalité de Saint-Armand, AVIS DE PROMULGATION est donné que :**

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Armand ont adopté à la séance ordinaire du conseil tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

La directrice des finances municipales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Catherine Verge-Ostiguy, a approuvé le règlement 171-25 le 4 mai 2026 ;

### RÈGLEMENT NO. 171-25

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT – POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UN CAMION D'INCENDIE

Ce règlement a pour objet de permettre à la municipalité d'emprunter afin de financer l'achat d'un camion de type autopompe-citerne.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand durant les heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, [www.municipalite.saint-armand.qc.ca](http://www.municipalite.saint-armand.qc.ca), dans la rubrique Règlementation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Armand  
ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2026

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis de promulgation du règlement no. 171-25 Règlement d'emprunt pour le financement de l'achat d'un camion d'incendie conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 6 mai 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 6 mai 2026.

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière